

Charte éthique

Edition 2024

V1.1 | Charte éthique | Mise à jour novembre 2024

Grand Sud 
Productions

EDITORIAL

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis sa création, notre entreprise a évolué avec un objectif clair : offrir des boissons de qualité, tout en respectant notre engagement envers nos clients, nos collaborateurs et notre environnement. Ancrée dans l'industrie agroalimentaire, notre histoire est celle d'une entreprise qui a su grandir en restant fidèle à ses valeurs fondatrices : l'intégrité, l'innovation et la passion du savoir-faire.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous reconnaissons l'importance d'adopter des pratiques responsables et éthiques dans chacune de nos actions. Cette charte éthique est le reflet de nos engagements. Elle incarne nos aspirations à maintenir un environnement de travail juste et transparent, à respecter notre héritage tout en anticipant les besoins de demain.

Nous croyons fermement que ce sont ces valeurs qui continueront à guider notre croissance et à renforcer la confiance que nos clients et partenaires placent en nous. Ensemble, poursuivons notre mission avec rigueur et engagement, pour le bien-être de tous.

Guillaume AUBÉRY
Directeur Général



SOMMAIRE

- 
- | | |
|---|---|
| ✓ QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ÉTHIQUE ? | 4 |
| ✓ NOS VALEURS | 5 |
| ✓ NOS ENGAGEMENTS | 6 |
| ✓ RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE | 7 |

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ÉTHIQUE ?



POURQUOI ?

Pour définir les principes et valeurs fondamentales qui guident nos actions au quotidien.

La charte éthique sert de cadre de référence pour garantir des pratiques professionnelles responsables, transparentes et respectueuses, tant en interne qu'avec nos partenaires externes. Elle contribue à instaurer un climat de confiance, à protéger la réputation de notre entreprise et à prévenir les comportements non éthiques. En adoptant cette charte, nous affirmons toutes et tous notre engagement à agir avec intégrité dans l'ensemble de nos activités.



COMMENT ?

Pour appliquer la charte éthique, chaque collaborateur doit connaître et respecter les principes qu'elle contient dans toutes ses activités professionnelles. Cela implique de prendre des décisions en accord avec ces valeurs, de signaler tout comportement contraire et de faire preuve d'intégrité dans les relations avec collègues, clients et partenaires.

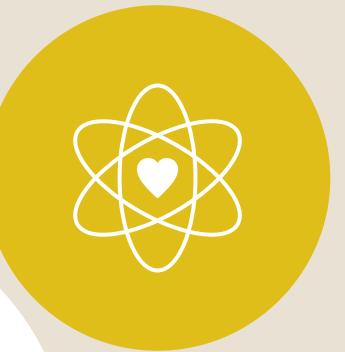
Des formations et des communications régulières viendront soutenir cet engagement.



POUR QUI ?

La charte éthique concerne l'ensemble des collaborateurs, des dirigeants aux employés, ainsi que nos partenaires externes. Elle doit être respectée par tous pour garantir un environnement de travail responsable et éthique, mais aussi des relations professionnelles basées sur l'intégrité et la transparence.

NOS VALEURS FONDAMENTALES



Loyauté & Intégrité

Nous nous engageons à agir avec intégrité, en respectant nos engagements et en restant fidèles à l'entreprise, à nos collaborateurs et à nos clients.

Honnêteté

Nous favorisons des relations authentiques et transparentes en respectant la vérité et en assumant nos responsabilités.

Respect du savoir-faire

Nous reconnaissions et valorisons les compétences et l'expérience de chacun, garantissant ainsi un haut niveau de qualité dans notre travail.

Transparence

Nous prônons une communication ouverte et sincère, partageant les informations importantes de manière claire et proactive.

Confiance

Nous cultivons la confiance par des actions cohérentes et éthiques, favorisant la collaboration et l'innovation.

Écoute

Nous restons à l'écoute de nos collaborateurs et clients afin de comprendre leurs besoins et attentes et d'améliorer continuellement nos pratiques.

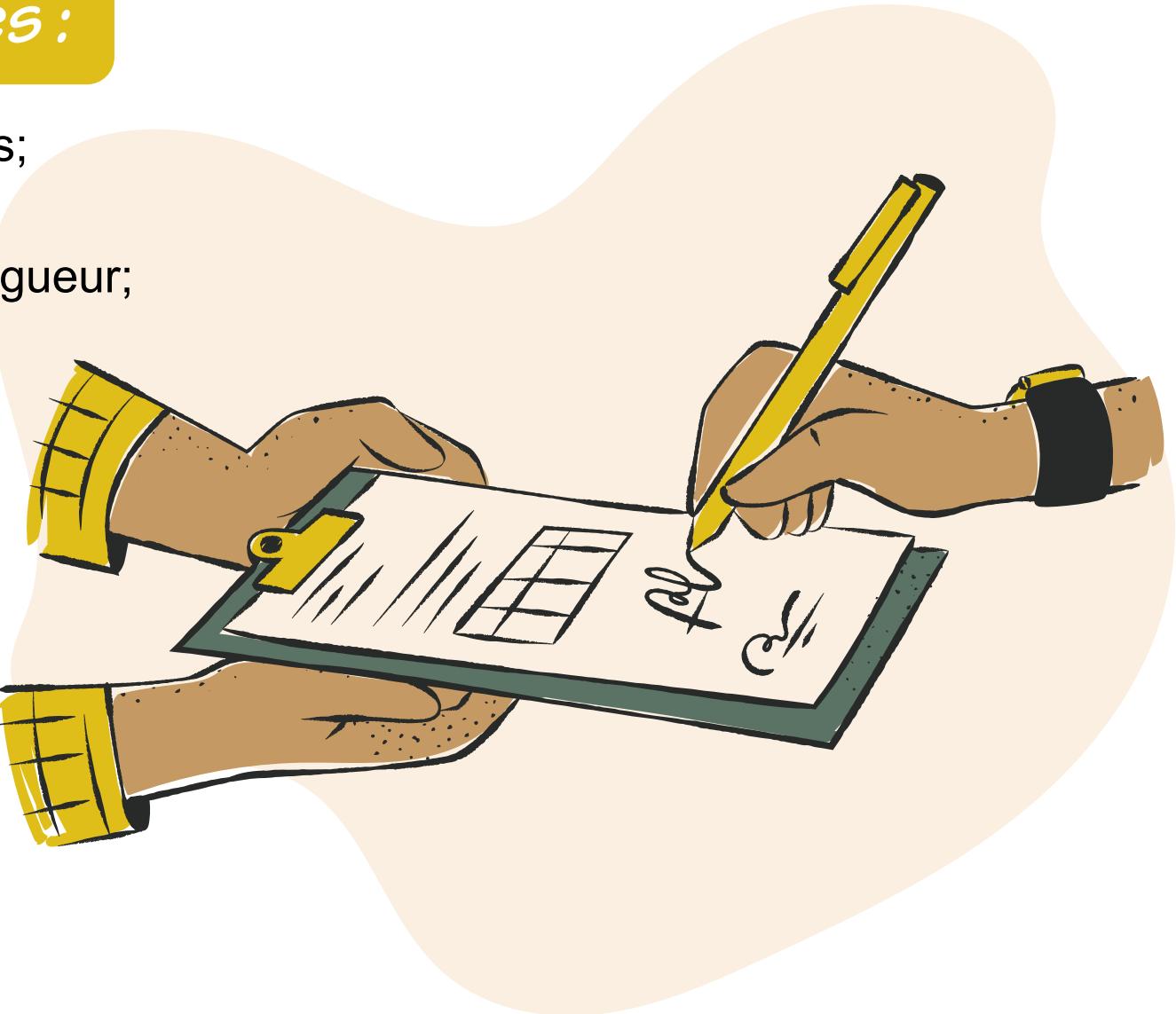
NOS ENGAGEMENTS

Envers nos clients et partenaires :

- Qualité et fiabilité de nos produits et services;
- Transparence des process;
- Application stricte des réglementations en vigueur;
- Qualité de services mutuels;
- Respect des engagements;
- Priorité à la satisfaction client.

Envers la société :

- Privilégier les acteurs ayant un comportement responsable;
- Agir pour la transition écologique;
- Diminuer l'impact environnemental.



Envers nos employés :

- Garantir des conditions de travail justes;
- Avoir un comportement professionnel adapté;
- Faire preuve de tolérance;
- Cultiver la cohésion d'équipe;
- Garantir une communication fluide et bienveillante;
- Assurer la formation des collaborateurs;
- Favoriser le bien-être des collaborateurs.

Envers Grand Sud Productions :

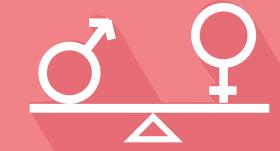
- Privilégier l'intérêt commun et donc aller dans le même sens;
- Assurer la rentabilité de l'entreprise;
- Maintenir voire augmenter le chiffre d'affaires.

Rappel des grands principes de responsabilité sociale



RESPECT DES DROITS HUMAINS

ET LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION



RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à :

- Respecter et promouvoir les droits fondamentaux de chaque individu;
- Traiter chaque personne avec dignité, équité et respect;
- Nous conformer strictement aux législations internationales et nationales en matière de droits humains.

Toute violation de ces droits est inacceptable.

POLITIQUE D'INCLUSION

Nous favorisons :

- Une culture d'inclusion où chacun est valorisé, indépendamment de son origine, de sa religion, de son handicap ou de son orientation sexuelle;
- La diversité et l'égalité des opportunités, permettant à chacun de s'épanouir pleinement au sein de l'entreprise.

ÉGALITÉ DES SEXES

Notre engagement :

- Assurer l'égalité des sexes dans toutes nos pratiques, qu'il s'agisse de recrutement, de formation, de rémunération ou de promotion;
- Offrir des opportunités basées uniquement sur le mérite et les compétences.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Nous nous engageons à :

- Condamner et prévenir toute forme de discrimination, directe ou indirecte;
- Garantir un environnement de travail respectueux et inclusif, exempt de tout préjugé ou exclusion;
- Prendre des mesures pour sanctionner toute forme de discrimination au sein de l'entreprise.

CONFIDENTIALITÉ & PROTECTION DES DONNÉES



Chez Grand Sud Productions, nous attachons une importance primordiale à la confidentialité et à la protection des données personnelles de nos collaborateurs, clients et partenaires. Le respect de ces principes est au cœur de notre engagement éthique et de nos obligations légales.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous veillons à protéger toutes les informations personnelles collectées dans le cadre de nos activités. Cela inclut les données de nos collaborateurs, clients et fournisseurs.

UTILISATION RESPONSABLE

Les données ne seront utilisées qu'à des fins légitimes, dans le respect des droits individuels et des réglementations en vigueur, notamment le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

ACCÈS LIMITÉ

L'accès aux données personnelles est strictement réservé aux personnes autorisées et dans le cadre de leurs fonctions.

DIFFUSION NON AUTORISÉE

Il est strictement interdit de partager des informations personnelles ou sensibles sans autorisation préalable.

VIOLATION DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ

Toute négligence ou utilisation inappropriée des outils ou systèmes de protection des données est prohibée.

Nous rappelons à chacun de nos collaborateurs l'importance de respecter ces principes qui visent à protéger la vie privée et la confiance de nos parties prenantes. Des mesures sont mises en place pour garantir que la collecte, le traitement et la gestion des données s'effectuent dans un cadre sécurisé et conforme à la législation.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Chez Grand Sud Productions, nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail respectueux et éthique. Chaque collaborateur se doit d'adopter un comportement qui reflète nos valeurs fondamentales.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

Respect et courtoisie

Traiter tous les collègues, clients et partenaires avec dignité et respect.

Bienveillance et entraide

Favoriser un esprit d'équipe en soutenant et en aidant ses collègues.

Transparence et honnêteté

Communiquer de manière ouverte et honnête, en partageant les informations pertinentes.

Engagement à l'excellence

S'efforcer d'atteindre les plus hauts standards de qualité dans son travail.

Tenue vestimentaire appropriée

Adopter une présentation soignée et adaptée au milieu professionnel.



ACTIONS INACCEPTABLES

Tout acte de violence et toute forme de harcèlement

Que ce soit verbal, physique ou psychologique, à l'encontre de quiconque.

Comportement à risque

Utilisation inadéquate du matériel, être sous l'emprise de drogue ou d'alcool.

Dégénération volontaire

Causer délibérément des dommages au matériel personnel et/ou professionnel.

Diffusion d'informations personnelles

Partager sans autorisation des informations sensibles concernant des collaborateurs.

Imposition de missions inappropriées

Qui vont à l'encontre des valeurs ou de l'éthique personnelle du collaborateur.

Tentatives de corruption

Propositions ou acceptation de pots-de-vin ou toute autre forme de corruption.

LUTTE CONTRE LES ABUS

Chez Grand Sud Productions, nous appliquons une politique de tolérance zéro face à toute forme de comportement abusif. Cela inclut la corruption, la fraude, la discrimination, le harcèlement et toute autre pratique illégale ou contraire à l'éthique. Ces actions ne sont pas seulement inacceptables, elles sont également contraires à nos valeurs fondamentales de respect, d'intégrité et de transparence.

Nous nous engageons donc contre:

LA CORRUPTION ET LA FRAUDE

Toute tentative de corruption ou de fraude, que ce soit en interne ou en externe, sera sévèrement sanctionnée.

LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT

Nous avons à cœur de maintenir un environnement de travail respectueux où chaque collaborateur est traité de manière équitable, sans distinction de sexe, d'origine, d'âge ou de tout autre critère discriminatoire. Aucun acte de harcèlement, qu'il soit moral, sexuel ou physique ne sera toléré.

LES PRATIQUES ILLÉGALES

Tout comportement enfreignant la loi, notamment dans le cadre de nos opérations commerciales, sera dénoncé et poursuivi conformément aux réglementations en vigueur.

DISPOSITIONS EN CAS DE NON-RESPECT

Chaque collaborateur est responsable de veiller à l'intégrité de l'entreprise et de signaler tout comportement inapproprié ou contraire à l'éthique. La procédure suivante est mise en place dans l'optique de garantir un environnement de travail sain et respectueux pour tous.



1 SIGNALLEMENT DES VIOLATIONS

Tout collaborateur ayant connaissance d'une violation des principes éthiques ou suspectant un comportement inapproprié (ex: *corruption, fraude, harcèlement, pratiques illégales*) a le devoir de signaler ces faits sans délai.

Le signalement peut se faire via plusieurs canaux :

- **Son responsable hiérarchique** : Premier point de contact pour signaler des comportements inappropriés;
- **Les représentants du personnel** : Les représentants au CSE sont aussi là pour alerter la Direction;
- **Auprès de toute autre personne de confiance appartenant à l'entreprise** : Collègue, service administratif, etc.

Conformément à la loi Sapin II (relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique), nous garantissons la protection des "lanceurs d'alerte" contre toute forme de représailles.

Toute personne effectuant un signalement de bonne foi est protégée.

DISPOSITIONS EN CAS DE NON-RESPECT

2 ENQUÊTE

Une fois le signalement reçu, une enquête sera menée de manière impartiale et confidentielle par une équipe dédiée.

Cette enquête vise à :

- Recueillir des faits précis et documentés;
- Auditionner les personnes concernées, tout en respectant le principe de confidentialité;
- Analyser les preuves et les témoignages recueillis.

Durant toute la durée de l'enquête, les droits des personnes impliquées seront respectés conformément aux réglementations en vigueur. Toute enquête sera conduite dans le strict respect du Code du travail et des droits des employés.

3 MESURES CORRECTIVES

Si une violation est confirmée à l'issue de l'enquête, des mesures correctives appropriées seront prises. Selon la gravité de l'infraction, ces mesures peuvent inclure :

- **Sanctions disciplinaires** : Allant de l'avertissement à la mise à pied, voire au licenciement, en conformité avec les articles du Code du travail;
- **Actions légales** : Si la violation constitue un acte illégal (ex. : fraude, corruption), des poursuites judiciaires pourront être engagées;
- **Formation corrective** : Dans certains cas, une formation sur les principes éthiques ou le comportement en entreprise pourra être imposée pour prévenir de futurs incidents.

4 SUIVI ET ÉVALUATION

L'entreprise veille également à un suivi post-enquête afin de s'assurer que les mesures correctives ont été mises en œuvre efficacement. Ce suivi vise à évaluer l'impact des actions prises et à ajuster les politiques internes si nécessaire.

Merci
pour votre
engagement.

- LA DIRECTION -

